

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 26 mars 2010  
(convocation du 15 mars 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Mars Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h50  
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h30  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 10h45  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAUZERE à partir de 11h30  
M. FLORIAN Nicolas à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard  
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12h  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 10h15  
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise  
M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TOUZEAU Jean à Mme. FAORO Michèle  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. SIBE Maxime  
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M. QUERON Robert

Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h46  
M. DELAUX Stéphan à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h55  
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard à partir de 10h45  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. CHAVIGNER Michèle  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. ANZIANI Alain  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 10h50  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
M. LOTHAIER Pierre à M. BRUGERE Nicolas  
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10h25  
M. MILLET Thierry à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15  
M. MOGA Alain à Mme PARCELIER Muriel à partir de 12h15  
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à M. PEREZ Jean-Michel à partir de 10h10  
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 10h25  
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme. DIEZ Martine  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Intégration de la Boucle Verte de la Communauté Urbaine de Bordeaux au Plan  
Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée du Conseil Général  
de la Gironde - Décision - Conventions**

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2006/0709 du 22 septembre 2006, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée dans l'élaboration d'un Tour de Découverte de la CUB, appelé aujourd'hui Boucle Verte. Il s'agit d'un itinéraire de découverte du patrimoine naturel, culturel et historique du territoire, reliant les espaces naturels et grands parcs de l'agglomération. Ce circuit pédestre est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) du Conseil Général de la Gironde, collectivité compétente en matière de randonnée pédestre. Cette inscription permet d'assurer la cohérence territoriale des promenades à l'échelle départementale, d'envisager des liaisons vers d'autres itinéraires hors du territoire communautaire, et de baliser les sentiers avec du matériel identifié par les promeneurs (balises, porte flèches et flèches du PDIPR).

### **Tracé et parcellaire**

En concertation avec les communes, un tracé continu a été établi et validé, majoritairement sur les emprises publiques des collectivités. Le tracé 2010 (voir plan en annexe) totalise 160 km, traverse 21 communes (20 communes de la CUB et la commune de Latresne) et permet de découvrir les six grands paysages du territoire communautaire : vallée de l'Eau Bourde, forêt de l'ouest, Parc des Jalles, berges de Garonne, Parc des Coteaux et presqu'île d'Ambès.

Ce parcours est évolutif et pourra être modifié ou étendu après création de nouveaux itinéraires d'intérêt communautaire intégrés au PDIPR.

Par ailleurs, des boucles locales, étudiées à l'initiative des communes, se raccorderont à la Boucle Verte et compléteront le maillage de sentiers de découverte du patrimoine naturel, culturel et historique du territoire.

Le tracé de la Boucle Verte utilise des cheminements variés quant au statut des emprises, certaines étant constituées du domaine public routier ou du domaine privé des communes, du Conseil Général, de la Communauté Urbaine ou d'autres collectivités, laissé à l'usage du public, d'autres enfin, relevant du régime de la propriété privée.

La Boucle Verte traverse notamment de nombreuses parcelles communautaires (voir tableau en annexe) : piste d'assainissement ou d'entretien le long des cours d'eau, réserves foncières...

Ces emprises constituent un réseau devant assurer une continuité des itinéraires. Cette exigence nécessite une coordination entre tous les propriétaires, affectataires ou gestionnaires desdites emprises.

### **1 - Conventions de passage :**

Une première convention est établie entre le Conseil Général, la Commune, le propriétaire et la Communauté Urbaine pour l'ouverture et la circulation piétonne du public sur des chemins ou sentiers privés inscrits au PDIPR. Cette autorisation de passage, accordée aux collectivités par le propriétaire, est non constitutive de droits ni de servitudes. Elle est conclue pour une durée de 9 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Les communes se chargeront de faire signer aux propriétaires concernés les conventions de passage nécessaires sur leur territoire.

### **2 - Répartition des charges entre les collectivités et convention de gestion :**

Une seconde convention, liant le Conseil Général, la Communauté Urbaine et chaque commune de la Cub traversée par la Boucle Verte, définit les modalités de gestion des circuits de randonnée présents sur la commune et inscrits au PDIPR. Elle définit les principes de réalisation des équipements nécessaires ainsi que les règles de gestion portant sur l'ensemble du circuit du PDIPR sur le territoire de la Communauté Urbaine, appelé « Boucle Verte de la CUB ». Elle arrête les obligations de chacune des parties dans le respect des principes suivants : continuité de l'itinéraire, sécurité des usagers, information du public. Elle est conclue pour toute la durée du PDIPR.

Afin de mettre en œuvre le matériel de jalonnement, de gérer et d'entretenir ce circuit de découverte, la répartition des charges suivantes a été validée par les différentes parties :

#### **Communauté Urbaine :**

- Réalisation des plans de balisage,
- Fourniture et pose des plaques pour le jalonnement en zones urbaines,
- Pose des balises, porte flèches, flèches directionnelles, panneaux signalétiques de sécurisation et des systèmes de contrôles d'accès (barrières, chicanes, potelets...),
- Réalisation et pose des panneaux d'information,
- Entretien du jalonnement (remplacement du matériel dégradé),
- Edition d'un topo-guide (version papier et internet).

#### **Commune :**

- Recueil des conventions de passage signées,
- Participation à la réalisation des plans de balisage,
- Veille sur le matériel de jalonnement et signalement des dégradations,
- Entretien des chemins,
- Pouvoir de police.

• Conseil Général :

- Diagnostic sécurité du tracé,
- Assistance technique pour les plans de balisage,
- Mise à disposition des balises, porte flèches, des flèches directionnelles, panneaux signalétiques de sécurisation et des systèmes de contrôles d'accès (barrières, chicanes, potelets...),
- Edition d'un plan guide de l'agglomération bordelaise mentionnant la Boucle Verte de la Cub.

**3 – Convention pour la fourniture du mobilier de jalonnement de la Boucle Verte de la CUB par le Conseil Général :**

Cette troisième convention définit les modalités de fourniture, par le Conseil Général à la Cub, du mobilier en bois nécessaire au jalonnement de la Boucle Verte : balises, porte flèches, flèches directionnelles, panneaux annonçant la traversée d'une voie dangereuse, systèmes de contrôles d'accès (barrières, chicanes, potelets).

La Communauté Urbaine, quant à elle, s'engage à mettre en place ce mobilier.

La convention précise les quantités de chaque type de matériel pour la mise en oeuvre du jalonnement et explique les modalités de fourniture en cas de dégradations.

Cette convention est conclue pour la durée du PDIPR.

En conséquence, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- valider le tracé 2010 de la Boucle Verte (voir carte en annexe),
- valider le passage de la Boucle Verte sur les parcelles communautaires figurant sur la liste en annexe,
- valider les modalités d'intervention de la Communauté Urbaine dans la mise en oeuvre et la gestion de la Boucle Verte telles qu'elles viennent d'être exposées,
- autoriser Monsieur le Président à signer les 3 conventions ci-annexées :
  - o convention pour l'ouverture au public de sentiers de randonnée,
  - o convention de gestion des circuits de randonnée,
  - o convention pour la fourniture du mobilier de jalonnement de la Boucle Verte de la CUB par le Conseil Général.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 mars 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
12 AVRIL 2010**

**PUBLIÉ LE : 12 AVRIL 2010**

M. Clément ROSSIGNOL